



ASPP

Petits salons du restaurant Hôtel de Ville

Conditions Générales de Réservation

Les présentes Conditions Générales de Réservation ont pour objet de définir les modalités de la réservation de petits salons au restaurant Hôtel de Ville.

L'ASPP se réserve le droit de modifier les Conditions Générales de Réservation (CGR) à tout moment.

Dans tous les cas, les CGR applicables seront celles figurant sur le site à la date de la réservation par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepte les présentes CGR avant la passation de sa réservation.

La validation de la réservation entraîne l'entière adhésion aux présentes CGR et l'acceptation sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions.

Utilisateurs

L'accès des petits salons se fait exclusivement sur réservation.

Ils sont réservés aux agents du Département et de la Ville de Paris, aux élus d'arrondissement, aux conseillers de Paris et à leurs invités.

Les Petits salons sont situés au 1^{er} étage du restaurant Hôtel de Ville, 9 place de l'Hôtel de Ville - 75004 Paris.

Horaires

Les petits salons sont ouverts du lundi au vendredi.

Petit-déjeuner - 8h30 à 10h30

Capacité d'accueil : 6 à 16 personnes

Déjeuner - 12h00 à 13h15 (derniers arrivants)

Capacité d'accueil : 2 à 35 personnes

Les clients devront avoir libéré les petits salons à 15h00 au plus tard, heure de fermeture des locaux.

Les petits salons du restaurant Hôtel de Ville sont intégralement fermés pendant les vacances scolaires.

Prestation

Petit-déjeuner en buffet :

Boissons chaudes, jus de fruits frais pressé, mini-viennoiseries, salade de fruits frais et yaourt.

Pour les petits-déjeuners de travail, nous mettons à votre disposition : vidéoprojecteur, blocs-notes et stylos, wifi.

Déjeuner en formule :

Une entrée, un plat du jour, un dessert et un café.

Les boissons alcoolisées sont en supplément.

L'apport de boissons ou de denrées alimentaires est strictement interdit.

Prix et paiement

Les prix s'entendent toutes taxes comprises et sont soumis à une augmentation annuelle.

Tarifs 2016

- Petit-déjeuner : 10.50 € pour les agents de Ville et 13.00 € pour les invités extérieurs

- Déjeuner : 10.50 € pour les agents de Ville et 16.50 € pour les invités extérieurs, hors boissons alcoolisées.

Le paiement s'effectue avec la carte professionnelle et ce, dès l'arrivée dans les petits salons.

La carte professionnelle peut être rechargée par carte bleue en ligne sur le site www.aspp.fr ou sur place en espèces ou par chèque.

Une borne de rechargement par carte bleue est disponible à l'entrée des petits salons.



Conditions Générales de la Réservation d'un petit salon au restaurant Hôtel de Ville (suite)

Des contremarques à 16.50 € peuvent être achetées à l'avance au service comptabilité de l'ASPP.
Le règlement peut se faire par chèque ou en espèces.

Le ticket de caisse fait office de facture. Le paiement différé n'est pas accepté.

Réservation

Les demandes de réservation doivent être envoyées par Internet sur le site www.aspp.fr ou par fax au 01 44 54 29 98, au minimum 24 heures ouvrées avant la date prévue de réservation.

Réservation en ligne

Un formulaire de demande de réservation est à remplir sur le site www.aspp.fr.

IMPORTANT : un message indique que la demande a bien été envoyée. Vous recevez un email de demande de réservation reprenant les éléments saisis. Cet email ne vaut pas pour confirmation définitive de la réservation mais indique que celle-ci est bien enregistrée en vue de son traitement.

La confirmation de réservation reprenant les éléments saisis vous sera transmise à l'adresse électronique mentionnée sur le formulaire de demande de réservation.

Réservation par fax

la demande de réservation est à télécharger sur l'Intranet de la Mairie de Paris puis à faxer au service de réservation 01 44 54 29 98

Une confirmation de réservation vous sera transmise par fax.

La confirmation de réservation sera demandée à l'entrée du restaurant et à l'accueil des petits salons.

En l'absence de courrier électronique ou de fax de confirmation, la réservation n'a pas été prise en compte.

Annulation ou modification

Les demandes de modification ou d'annulation doivent être envoyées par Internet sur le site www.aspp.fr ou par fax, au minimum 24 heures ouvrées avant la date prévue de réservation.

IMPORTANT : si l'annulation ou la modification (nombre de convives, date...) n'est pas effectuée dans le délai mentionné ci-dessus, l'ASPP se réserve le droit de débiter la somme de 6.00 € TTC par nombre de convives sur la carte professionnelle de la personne dont les coordonnées figurent sur la demande de réservation.

Responsabilité

L'ASPP ne peut être tenue pour responsable des dommages de toute nature tant matériels qu'immatériels qui pourraient résulter d'une mauvaise utilisation de l'adresse email ou du mode opératoire de passation de réservation. La responsabilité de l'ASPP ne pourra être engagée pour un risque inhérent à l'utilisation du réseau Internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service ou tout autre risque assimilé.

L'ASPP se réserve le droit d'annuler les réservations dans le cas d'une raison majeure empêchant le fonctionnement du service.

Traitement des données personnelles

Les données nominatives demandées sur le site sont destinées exclusivement à l'ASPP et sont nécessaires au traitement de la réservation. Elles ne seront en aucun cas transmises à des tiers.

Nous garantissons aux utilisateurs qu'ils disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Aucune information personnelle n'est collectée à leur insu.

Cookies

Les « cookies » sont des petits fichiers qui permettent de mémoriser des données relatives à l'internaute lorsque celui-ci se connecte au site. Un cookie seul ne donne aucune information sur vous. En revanche, l'accès à certains services et notamment à tous les services nécessitant une authentification requiert l'emploi de cookies pour fonctionner.